



---

# Etude des besoins en appui et accompagnement du secteur associatif

---

Pays de Figeac

---

Novembre 2010

---



Ministère de l'économie, des  
finances et de l'emploi



COMMISSION EUROPÉENNE  
Fonds social européen

## 1) Le DLA

Le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) est un dispositif de soutien et de conseil destiné à favoriser la pérennisation et le développement des associations et autres structures d'utilité sociale.

Initié par l'État et la Caisse des Dépôts et cofinancé par le Fonds Social Européen, le DLA a été mis en place à l'origine pour préparer la pérennisation des activités développées par les « Nouveaux services – Emplois jeunes ». Il s'adresse aujourd'hui à toutes les structures d'utilité sociale créatrices d'emploi.

Le DLA du Lot est un des 115 DLA dispositifs locaux d'accompagnement actifs sur le territoire français. Porté par L'Université Rurale Quercy-Rouergue depuis septembre 2009, il a été mis en place en 2004 dans le département.

Les DLA sont coordonnés au niveau régional par le CZRA (Centre Régional de Ressources et d'Animation) porté par la CPCA (Conférence Permanente des Coordinations Associatives) de Midi-Pyrénées.

Dans le cadre de son activité, le DLA a rencontré une trentaine de structures du Pays. 18 d'entre elles ont été accompagnées pour un montant total de prestations de 44 000 €

## 2) Le Pays et ses associations

La vie associative du Pays de Figeac est dense, environ 150 associations sont créées chaque année contre environ 300 au niveau départemental.

Sur nos territoires ruraux, les associations sont le reflet de la dynamique locale. Elles sont le principal vecteur de lien social et font vivre des projets qui permettent le maintien de la population et assurent des services indispensables. Les secteurs d'activité où l'on retrouve des associations sont très variés : **Sport**, **Culture** (animation salle de spectacle, association de cinéma itinérant, compagnies de spectacle vivant, radio associative, etc.), **tourisme** mais également **famille**, **enfance** (crèche, centre de loisirs, etc.), **jeunesse** (accueil jeunes, foyer des jeunes travailleurs, MJC, mission locale, etc.) **Insertion sociale**, **insertion professionnelle**, **organisme de formation**, etc.

En fait, les associations interviennent sur quasiment tous les champs d'activités. Et cela est d'autant plus vrai en milieu rural.

Elles représentent ainsi un acteur économique important du territoire.

Les associations du pays de Figeac représentent **22 % de l'emploi privé** sur le territoire (334 établissements et 2171 emplois). Au niveau départemental l'emploi associatif représente 15 % de l'emploi privé

## II. DEMARCHE MISE EN ŒUVRE

### 1) Finalité

- Favoriser la concertation et l'action collective territoriale.
- Permettre la complémentarité et la mise en synergie des actions de soutien et d'appui aux structures d'utilité sociale.

### 2) Objectifs

Les DLA de la région Midi-Pyrénées, sous l'impulsion de leurs pilotes régionaux et du CZRA, ont défini des objectifs complémentaires leur paraissant essentiels à la mise en œuvre d'un plan d'accompagnement adapté aux réalités territoriales

- Recenser les besoins en accompagnement des associations du territoire
- Recenser les offres existantes
- Permettre de dégager une vision partagée des situations, enjeux, problématiques des associations du territoire
- Repérer collectivement les besoins et les actions à mettre en œuvre pour y répondre
- Croiser ces besoins pour mettre en place des accompagnements collectifs (territoriaux et/ou sectoriels) les plus pertinents
- Développer les partenariats avec les acteurs locaux

Par ailleurs des diagnostics par secteur d'activité ont été réalisés au niveau régional.

### 3) La démarche

Le DLA du Lot a souhaité pouvoir associer divers acteurs afin de croiser les points de vue, et de créer ainsi la possibilité de mise en place d'accompagnements collectifs pertinents et répondant aux besoins des associations

- Sollicitation des associations : questionnaire autour des besoins et de l'offre mais également des interactions avec d'autres associations et avec le Pays  
Nous avons construit un panel d'associations (employeurs et non employeurs) selon les listes du DLA (associations déjà accompagnées sur le territoire) et les listes du Pays. Des questionnaires ont ainsi été envoyés à 121 associations.  
14% d'entre elles ont répondu.
- Sollicitation des partenaires institutionnels : questionnaires et réunion spécifique du comité d'appui
- sollicitation des collectivités : Présentation du diagnostic et réunion au sein des instances des différents pays
- Sollicitation des réseaux : questionnaires et organisation d'un groupe de travail multi-sectoriel

## III. RESSOURCES IDENTIFIEES

### 1) Politiques Locales

- La stratégie de développement du Pays de Figeac

- Axe 1 : Agir sur l'emploi, l'économie et la formation
- Axe 2 : Préserver et valoriser l'environnement et le cadre de vie
- Axe 3 : Affirmer l'identité culturelle et touristique
- Axe 4 : Renforcer l'attractivité du territoire
- Axe 5 : Amplifier la solidarité et organiser la cohésion sociale du territoire

Hormis l'entrée par secteur d'activité (culture, tourisme, patrimoine, services à la personne, etc.), les axes de développement du Pays ne prévoient pas une prise en compte particulière de la question associative.

Toutefois, Le conseil de développement du Pays (organe représentatif de la société civile) est une instance pouvant permettre la représentation des associations dans les différentes commissions du Pays.

De plus, l'axe 5 offre la possibilité aux associations de faire valoir leur fonction de lien social et de représentation de la population.

Par ailleurs, les différentes réunions organisées dans le cadre de la réalisation de ce diagnostic font remonter le constat d'une **dynamique importante, avec l'émergence régulière de nouveaux projets.**

Le Pays semble avoir la volonté de coordonner l'ensemble des actions du territoire.

Sur Figeac plus particulièrement, il apparaît une volonté de valoriser les ressources associatives et les mutualiser.

- **Politiques intercommunales**

Il n'apparaît pas d'homogénéité particulière dans les compétences des 3 communautés de communes du Pays de Figeac.

Toutefois, le constat d'un souci du devenir associatif se fait ressentir.

## 2) Contrats locaux

Ces contrats sont le plus souvent liés aux secteurs Petite-Enfance et enfance Jeunesse. Ils sont pluripartites et peuvent être à dimension territoriale variable.

Lors des différents échanges avec les acteurs départementaux du monde associatif et en croisant avec les questionnaires, 3 contrats ont été identifiés comme définissant une mise en œuvre politique :

- **Le Contrat Educatif Local.** Il a pour but de favoriser la réussite scolaire et l'insertion sociale des enfants et adolescents en leur proposant des activités diversifiées pendant leur temps libre.
- **Le Contrat Enfance Jeunesse.** C'est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre une CAF et un partenaire, qu'il s'agisse d'une collectivité territoriale, d'un regroupement de communes, d'une entreprise ou d'une administration de l'Etat.  
Sa finalité est de poursuivre et optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans.
- **Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.** Il contribue à soutenir, en dehors du temps de l'école, environ 170 000 enfants et jeunes dans leur travail personnel scolaire.  
Ce contrat est coordonné par une structure porteuse en lien avec : la municipalité, la DDCSPP, l'Inspection Académique, la CAF, le coordinateur ZEP, etc...

## 3) Outils et sources d'informations

- Outils de gestion ou ressources d'accompagnement à la gestion (AFDCG 46, logiciel Proj'assoc, etc.)
- Ressources d'information et d'orientation aux associations
  - Le Pôle Associatif
  - La Déléguée Départementale à la Vie Associative
  - Le CRIB (Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles)
  - Le CLAP (Centre de ressources et de Liaison pour les Associations et les Porteurs de projets en Midi-Pyrénées)
  - Les référents territoriaux des différents institutions et organismes partenaires (CAF, CG, Pôle Associatif, ADEFPAT)

## 4) Les fédérations et réseaux

- **Rôles et Missions récurrentes des fédérations**
  - Représentations de leurs structures adhérentes auprès des collectivités et instances départementales voire régionales
  - Informations spécifiques au secteur d'activité
  - Appui à la création, au montage de projet
  - Animation de réseaux
- **Exemple de services proposés par les fédérations/réseaux à leurs structures adhérentes**
  - Gestion comptable et sociale
  - Animations départementales innovantes
  - Actions de formation spécifiques

## IV. PROBLÉMATIQUES IDENTIFIÉES

On peut noter ici qu'il est difficile de mettre en avant des spécificités territoriales à l'échelle d'un Pays.

En effet, d'une part, les ressources identifiées fonctionnent plutôt à l'échelle départementale, voire régionale ; d'autre part, les associations (hors certains secteurs d'activités entrant dans son schéma de développement), ne semblent pas avoir identifié le Pays comme une ressource ou un lieu vers lequel elles peuvent se tourner.

Ce dernier constat sera peut-être à nuancer. En effet, certains Pays ont fait le choix de créer une commission dédiée à la vie associative, et disposent parfois d'un technicien chargé de travailler spécifiquement sur cette question.

Cependant, l'intérêt d'un diagnostic à cette échelle demeure dans son possible impact quant à la mise en réseau d'associations œuvrant sur un même territoire de projet. Ce positionnement sur un territoire sera encore plus important avec la réforme territoriale à venir et les transferts de compétences à prévoir entre les différents niveaux d'organisation politique.

*En prenant en compte l'ensemble des points de vue recensés au cours de cette étude, les problématiques principales du secteur associatif dans sa globalité pourraient être synthétisées de la manière suivante :*

### 1) Le lien au territoire : comment mieux se connaître et mieux se faire connaître ?

Les associations ont mis en avant le besoin de créer des partenariats territoriaux. En effet, pour certaines, elles ne connaissent pas le fonctionnement des institutions et acteurs œuvrant sur leur territoire, malgré un fréquent travail commun.

L'inverse se vérifie également, les collectivités et le Pays n'ont pas toujours une vision d'ensemble du secteur associatif, et plus individuellement ne saisissent pas toujours où se situe la plus-value associative pour certaines activités.

### 2) La professionnalisation

- Le montage de projets : les attributions de financement reposent de plus en plus sur la mise en œuvre de projets, et non plus sur le fonctionnement d'associations mettant en œuvre une mission d'intérêt général. Les associations doivent donc acquérir de nouvelles compétences en terme de montage, de mise en œuvre et d'évaluation de projet.
- La gestion financière et le pilotage économique : nombre d'associations fonctionnent avec un modèle économique pas toujours adapté à leurs activités, elles ont besoin de compétences budgétaires, comptables et financières nouvelles
- Connaissance de la réglementation : droit commun, droit du travail, conventions collectives nationales, fiscalité...

### 3) La question du bénévolat

- La nécessaire revitalisation : constat d'une tendance à une attitude consummatrice des adhérents des associations ; constats fréquents d'une difficulté de renouvellement des bénévoles dirigeants...
- La nécessaire « professionnalisation » des bénévoles, surtout au sein des structures employeuses : complexification de la gestion administrative ; méconnaissance des responsabilités et rôles entraînés par la fonction employeur...

### 4) La question de la mutualisation

Parmi les associations, cette question est évoquée le plus souvent autour d'actions ponctuelles, ou de moyens bien définis : communication commune, formations collectives, mutualisation d'un poste de comptable...

Les partenaires mettent plus souvent que les associations cette question sur la table, la voyant comme un moyen de pallier aux baisses de financements que connaît, et devrait connaître encore le secteur associatif.

⚠ Attention cependant à ne pas contraindre à la mutualisation, celle-ci ne fonctionnant que si elle est souhaitée et construite par les structures concernées.

### 5) Un contexte économique et politique fragilisant

Les associations sont de plus en plus confrontées aux incertitudes entraînées par le contexte économique et politique actuel, qui freinent leur capacité de projection dans l'avenir, et donc leur capacité à innover et répondre aux besoins du territoire.

- La Révision Générale des Politiques Publiques a cette année considérablement modifié le paysage institutionnel dans lequel les associations évoluent.
- La Réforme Territoriale en cours et à venir aura également un impact important sur les associations. Les transferts de compétences, la possible disparition de la clause de compétences générales et des financements croisés vont en effet modifier en profondeur les partenariats et financements habituels des associations.
- Tendance à la baisse de la plupart des financements habituels des associations, liée aux choix de politiques publiques, à la baisse de financements que connaissent également les collectivités... Cela entraîne un manque de lisibilité des subventions dans le temps pour les associations, qui ont plus de mal à se projeter dans l'avenir et peuvent perdre leur capacité à monter de nouveaux projets (peur, lassitude).